



ISSN 1961-9359

ISSN en ligne 2260-6513

La conjugaison des verbes dans les grammaires du français des XVII^e et XVIII^e siècles

Irene Valdés Melguizo

Université de Granada, Espagne
ivaldes@ugr.es

Reçu le 28-03-2016 / Évalué le 02-05-2016 / Accepté le 24-06-2016

Résumé

Nous nous occupons dans cet article de deux questions qui touchent à la conjugaison des verbes : les « ordres » (ou groupes, dans une terminologie actuelle) de verbes qui sont distingués à l'effet de leur conjugaison, ainsi que la distinction entre temps primitifs et temps dérivés. Ces questions permettent de rendre compte des divers degrés d'une (prévisible) visée pratique et/ou pédagogique des grammairiens, puisqu'elles permettent à la fois de comprendre le mécanisme de formation des verbes dans les différents modes, temps et personnes (ou « morphologie verbale ») et de donner aux apprenants des moyens rationnels ou mnémotechniques à partir d'un nombre réduit de formes ou de procédés de formation.

Mots-clés : conjugaison, grammaires du français, XVII-XVIII siècles

La conjugación de los verbos en las gramáticas del francés de los siglos XVII y XVIII

Resumen

En este artículo nos ocupamos de dos cuestiones relacionadas con la conjugación de los verbos: las « órdenes » (o grupos, en una terminología actual) de verbos que se distinguen por su conjugación, así como la distinción entre los tiempos primitivos y los tiempos derivados. Estas cuestiones permiten darnos cuenta de los diversos grados de un (previsible) objetivo práctico y/o pedagógico de los gramáticos, ya que al mismo tiempo permiten comprender el mecanismo de formación de los verbos en los diferentes modos, tiempos y personas (o « morfología verbal ») y dar a los aprendientes medios racionales o mnemotécnicos a partir de un número reducido de formas o de procedimientos de formación.

Palabras clave: conjugación, gramáticas de francés, siglos XVII-XVIII

The conjugation of verbs in French grammars of the 17th and 18th centuries

Abstract

The present study will address two issues concerning the conjugation of verbs: the « orders » (or groups, in the current terminology) of verbs, which differ according to their conjugation; and the difference between ‘primitive’ and ‘derived’ tenses. The examination of these questions will entail the analysis of the extent to which they can be employed as a (foreseeable) practical and/or pedagogical tool for grammarians, as they will allow us to understand the mechanism of verb creation in the different verbal moods, tenses and persons (« verbal morphology ») and to provide learners with rational or mnemonic means stemming from a reduced number of learning forms or procedures.

Keywords: conjugation, French grammars, 17th-18th centuries

Introduction

L'étude sur le verbe dans les grammaires du français du XVII^e et du XVIII^e siècles a mérité plusieurs analyses : nous retenons principalement pour notre propos celles de S. Auroux (le verbe dans la grammaire générale, 1984), J.-Cl. Pariente (la théorie du verbe chez Condillac, 1982), de M. Verrac (sur les notions de verbe substantif et de verbe auxiliaire, 1985), de J.-Cl. Chevalier (sur la notion de complément, 1968, et sur la notion de verbe auxiliaire, 1999), de N. Fournier (la syntaxe du verbe chez Maupas, 2002), de B. Bouard (du verbe actif au verbe transitif, 2011)... Quant aux grammaires du français éditées en Espagne, les études de B. Lépinette sur l'ensemble des grammaires publiées au XVII^e et au XVIII^e siècle en Espagne (1996, 1999, 2000...) constituent une référence incontournable. Nous-même, nous avons consacré une étude (2015) aux questions de la terminologie grammaticale dans les grammaires de Chantreau (1781) et de Bergnes de las Casas (1852).

Ces études ont mis en relief comment de nombreuses questions, concernant le métalangage utilisé, les types de verbes, l'organisation temporelle et modale, la syntaxe du verbe, la catégorie de mode..., ont connu des modifications importantes jusqu'à la constitution d'une grammaire stable (du moins quant à la grammaire « scolaire ») au XIX^e siècle. Cependant, la question de la conjugaison du verbe n'a pas été suffisamment analysée¹, bien qu'elle constitue l'une des difficultés majeures pour les apprenants étrangers et qu'elle manifeste une particularité intéressante, comme le signalaient H. Besse et R. Porquier, en 1984 :

Remarquons [...] que si les catégories de personne et de temps ont été, historiquement, peu contestées, il n'en va pas de même pour celles de mode ou de groupe [...] La distinction des trois groupes selon la terminaison de l'infinitif, de la première personne de l'indicatif présent et du participe présent (verbes

en er et e ; verbes en ir, is et issant ; verbes en ir, sans indicatif présent en is et participe en issant comme cueillir, ainsi que les verbes en oir, en re, et le verbe aller ne s'impose pas comme le classement le plus rationnel : certains grammairiens du XVIII^e siècle lui préféraient un regroupement sur cinq formes de base appelées temps primitifs (présent, passé simple, infinitif, participe présent et passé) à partir desquels il était possible de construire l'ensemble de la morphologie verbale (voir A. Chervel, 1977, p. 86). Bref, les catégories métalinguistiques qui ordonnent la description traditionnelle du verbe français n'ont pas été exemptes d'intermittences et de vicissitudes historiques, même si la République allait les rendre obligatoires par décrets ministériels successifs (Besse, 1984 : 50).

Notre étude veut s'installer, d'un point de vue méthodologique, à la croisée de l'analyse linguistique (description et tentative explication d'un fait de langue, ce qui possède à la fois un intérêt théorique et pratique) et de l'analyse didactico-pédagogique (arrangement/présentation de la matière/contenu ; présence d'un discours sur la manière d'apprendre le fait de langue décrit). Avec S. Auroux, nous partons du fait que la grammaire est un outil :

La grammaire n'est [...] pas une simple description du langage naturel. Il faut la concevoir aussi comme un outil linguistique : de même qu'un marteau prolonge le geste de la main de l'homme et le transforme, une grammaire prolonge la parole naturelle, et donne accès à un corps de règles et de formes qui ne figurent souvent pas ensemble dans la compétence d'un même locuteur (Auroux, 1994 : 115).

Elle constitue donc un instrument théorique, qui permet d'analyser la réalité langagière, à partir d'une série de cadres conceptuels ; mais elle constitue également un instrument pratique, servant à l'apprentissage de la langue et/ou à l'amélioration (la « culture ») de son usage². Nous n'oublions pas ainsi que les grammaires des XVII^e-XVIII^e siècles possédaient un double statut, que renferment les termes 'ars' ou 'méthode' (souvent pris comme titres des ouvrages), c'est-à-dire qu'elles constituent pour la plupart d'entre elles à la fois une description à visée scientifique et un outil pratique. En d'autres termes, elles répondent (sauf exceptions, quant aux traités de grammaire générale d'un côté et aux manuels scolaires de l'autre) à une finalité théorique et à une « finalité opérationnelle », pour employer les termes utilisés par J.-Cl. Chevalier (1968 : 598)³. C'est ainsi que l'entend également S. Auroux: « L'intérêt pratique de la grammaire s'étend de la philologie (au sens large d'accès au texte écrit), qui est son lieu d'origine, vers la maîtrise des langues, y compris des langues maternelles. La grammaire devient simultanément une technique pédagogique d'apprentissage des langues et un moyen

de les décrire » (Auroux, 1992 : 12). Comme l'indique encore J.-Cl. Chevalier, « le grammairien n'est donc pas seulement celui qui constate les opérations de l'utilisateur, il est aussi celui qui propose un mode de fonctionnement du langage à l'intérieur de la société. Il est législateur autant qu'il est analyste » (1980 : 4).

Nous voulons nous demander si, dans cet ordre d'idées, la visée pratique ou opérationnelle est réaffirmée dans les grammaires de français pour étrangers, qui désirent donc apprendre le français, étant donné le souci présumé de l'auteur de contextualiser les descriptions en les adaptant aux apprenants qui possèdent une langue maternelle autre que le français. L'une des raisons de ce choix est également d'essayer de comprendre pourquoi le verbe constitue, pour les étrangers, un véritable casse-tête, comme l'attestait déjà Ch. Maupas (1625 : 183), et pratiquement tous les auteurs postérieurs⁴.

Nous nous occupons uniquement dans cet article de deux questions qui touchent à la conjugaison des verbes : les « ordres » (ou groupes, dans une terminologie actuelle) de verbes qui sont distingués à l'effet de leur conjugaison⁵, ainsi que la distinction entre temps primitifs et temps dérivés. Nous estimons que ces questions permettent de rendre compte des divers degrés d'une (prévisible) visée pratique et/ou pédagogique des grammairiens, puisqu'elles permettent à la fois de comprendre le mécanisme de formation des verbes dans les différents modes, temps et personnes (ou « morphologie verbale ») et de donner aux apprenants des moyens rationnels ou mnémotechniques à partir d'un nombre réduit de formes ou de procédés de formation.

Corpus⁶

Notre corpus résulte d'un choix réduit de grammaires du français, éditées au XVII^e et au XVIII^e siècle en France et à l'étranger (notamment, en Espagne). Pourquoi ces deux siècles ? Il nous semblait qu'il fallait revenir sinon aux toutes premières grammaires du français (XVI^e siècle), du moins à celles qui ont contribué de façon essentielle à la grammatisation du français au XVII^e siècle⁷. D'autre part, quant au *terminus ad quem*, le XIX^e siècle produit peu d'innovations dans ce sens, car c'est « un siècle d'appauvrissement continu de la réflexion grammaticale française, un siècle au cours duquel, à une science déjà ferme et prometteuse, a été substitué une des plus grandes mystifications de l'histoire de la grammaire, la théorie syntaxique de la grammaire scolaire » (Chervel, 1977 : 88). Nous avons voulu également mettre en rapport des grammaires françaises éditées en France avec celles éditées en Espagne pour établir quelles circulations ou même quelles contextualisations se produisent à cet égard.

Ainsi, nous limitons notre étude, pour le XVII^e siècle, à la *Grammaire* de Maupas (¹1625), de Chifflet (⁶1680) et de Billet (²1688) : toutes trois ont connu d'innombrables rééditions et ont joui d'un succès notoire. Les deux premières étaient destinées à la fois à ceux qui possédaient le français comme langue « maternelle » ainsi qu'aux étrangers ; la troisième fut éditée en Espagne, et était destinée à des hispanophones (voir : Sources primaires). Quant au XVIII^e siècle, nous nous limitons aux grammaires françaises de M. Restaut (1730, 1732), N.-F. Wailly (⁷1770 [1754], 1759), l'abbé Girard ([1762 [1747]]) et Ch.-F. Lhomond (1780), quant aux grammaires éditées en France, et aux grammaires de J. Núñez (1728), A. Galmace (1748) et P.-N. Chantreau (1781) quant à celles éditées en Espagne. Nous pensons que ce corpus est représentatif pour la question de la conjugaison des verbes français pour ces deux siècles : d'autres grammaires, que nous avons consultées, n'offrent point de descriptions divergentes.

La conjugaison dans les grammaires du français du XVII^e siècle

Ch. Maupas reprend l'«arrangement» des conjugaisons en quatre 'ordres', selon la coutume des grammairiens latins, « qui ont regarde à la suite des voyelles, faisons *a*, marque de la leur première, *e*, long pour la seconde, *e* brief pour la troisième, & puis *i*, regnant en leur quatrième, cela sert à la mémoire » (²1625 : 197-198). Il considère cependant qu'il serait plus 'commode' de classer les verbes en deux groupes : les verbes réguliers et les verbes irréguliers. Aussi, il déclare qu'il suivra l'ordre des grammairiens latins de façon libre (« à ma fantaisie »), et introduit une partie intitulée « De la deduction des temps des verbes », *ib.*, 199-203), où il propose une série de procédés qui vont aider l'apprenant à former les différents temps et modes des verbes (« ie conseille, & prie les apprenans de bien entendre & retenir la deduction & entre-suite des temps, comme ie la baille cy-dessous », (*ib.*, 199). Il distingue ainsi cinq « parties » dans chaque verbe, qui constituent une sorte de temps fondamentaux à connaître et qui permettent de conjuguer les autres temps :

- le thème : la première personne du présent indicatif : *j'aime*
- la seconde : le premier prétérit simple (défini) : *j'aimai*
- la troisième : l'infinitif : *aimer*
- la quatrième : le participe actif présent : *aimant*
- la cinquième : le participe prétérit passif : *aimé* (*ib.*, 200)⁸.

Nous pouvons apprécier ainsi une visée pratique dans la description linguistique chez Maupas (qui répond à un effort de 'transposition didactique', pourrait-on dire), mais également un souci pédagogique : il adresse des conseils aux apprenants

quant à la ‘méthode’ (dans le sens de cheminement qu’ils doivent suivre dans leur étude) :

Les estrangiers tiennent communément qu’il y a assez de difficulté à bien sçavoir nos verbes. Il est vray, mais s’ils veulent me croire, ie leur faciliteray le chemin. Qu’ils aprennent premièrement bien par cœur, couramment & seurement les exemples que ie proposeray entiers. Puis qu’ils s’appliquent à y reduire & rapporter tous les autres, par les reigles que ie bailleray, de la deduction & formation des temps & personnes. J’ay maintefois esprouvé en mes escoliers que ce soin n’est que de douze ou quinze jours, qui est peu (ib., 183).

La *Grammaire* de L. Chifflet (1680) manifeste une même volonté pratique : il explique les termes du métalangage grammatical pour ceux qui n’auraient pas suivi des études latines. Il le fait, comme l’indique B. Lépinette : « [...] pour une raison pédagogique pratique, que les utilisateurs de la grammaire doivent connaître la métalangue utilisée et les concepts qu’elle véhicule » (2000 : 178)⁹. Il le fait ainsi pour le terme ‘conjugaison’ lui-même :

La Conjugaison d’un verbe est un arrangement de ses Temps, & de ses Personnes. Et ce mot, conjugaison, signifie jonction & accouplement sous le même joug : comme les boeufs, qui labourent la terre, sont accoupez & arrangez de front. Les verbes sont conjuguez ou arrangez selon leurs Modes, leurs Temps, & leurs Personnes du Singulier & du Pluriel (1680 : 73)¹⁰.

Cependant, s’il maintient le classement des verbes quant à leur conjugaison en quatre groupes (ou classes), il le fait quant à lui (*ib.*, 74), non pas à partir de la voyelle finale de l’infinitif mais de la terminaison même de l’infinitif (-er, -ir, -oir, -re) ; il élimine d’autre part la partie « déduction des temps » de Maupas en faveur de cinq modes (ou « cinq manières ou façons différentes d’exprimer l’action, qui est signifiée par le Verbe que l’on conjugue » (*ib.*, 73) : il explique, à partir d’une approche sémantique, chacun des cinq modes, mais sa description ne contient pas de conseils quant à la façon d’arranger ou de construire (d’un point de vue morphologique) chacun d’eux.

P.-P. Billet reprend la division en quatre groupes des verbes, selon la terminaison de l’infinitif (1688 : 63) ; il attire l’attention sur trois temps (ou formes principales) du verbe : l’infinitif, le participe actif et le participe passif, sans qu’il en tire des considérations quant à la « déduction » des autres temps (sauf pour les temps composés, bien sûr), et propose une nouvelle terminologie pour certains temps qui n’aura pas de suites dans les grammaires postérieures (*ib.*, 63-64, 70).

La conjugaison dans les grammaires du français du XVIII^e siècle

Dans les grammaires éditées en France au XVIII^e siècle, les conjugaisons sont au nombre de quatre (P. Restaut, 1730 et 1732 ; F. Wailly, 1770 : 24; G. Girard, 1762 : 254 ; Ch.-F. Lhomond, 1780 : 22 ; 1806 : 26), même si Wailly ajoute le modulateur « en général » : « ce qui forme différentes conjugaisons par rapport à tous les Verbes, ce sont les diverses terminaisons de toutes les parties du Verbe, et principalement de l'infinif. Or l'infinif de nos Verbes termine en *er*, *ir*, *oir*, ou *re*, comme *aimer*, *punir*, *devoir*, *lire*, &c. ce qui fait en général quatre conjugaisons » (Wailly, 1770 : 24). Les paradigmes choisis habituellement pour chacune des quatre conjugaisons sont les suivants : *aimer*, *finir (punir)*, *recevoir (devoir)*, *rendre (lire)*, respectivement.

L'effort d'expliquer de façon simple et donc de faire comprendre aux apprenants le métalangage grammatical se poursuit : conjuguer un verbe, c'est ainsi « le réciter avec toutes ses différences » (Restaut, 1732 : 46). « Le mot conjugaison signifie assemblage. Conjuguer un verbe, c'est en assembler ou réciter les différentes terminaisons » (Wailly, 1759 : 44), avec les « lettres radicales » du verbe, ajoute Du Marsais (*Encyclopédie*, article *Conjugaison*). C'est à travers ce procédé qu'on peut former les modes et les temps, et indiquer le nombre ou les personnes du verbe. La définition de Wailly rappelle de près celle de du Marsais, contenue dans l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert :

CONJUGAISON, s. f. terme de Grammaire, conjugatio : ce mot signifie jonction, assemblage. R conjugere. La conjugaison est un arrangement suivi de toutes les terminaisons d'un verbe, selon les voix, les modes, les tems, les nombres, & les personnes ; termes de Grammaire qu'il faut d'abord expliquer.

La terminaison du verbe acquiert donc un relief spécial ; elle constitue la cible à analyser pour l'apprenant, étant donné qu'elle est la marque (ou signe) indicatrice de la personne, du temps et du mode: c'est « la boussole la plus sûre & la plus propre à me conduire », affirme Girard (1762 : 254). Grâce à elle, on peut « démêler dans les verbes le système des formations avec autant de succès qu'elle a constaté celui des genres dans les adjectifs et les substantifs ». Et, par conséquent, « l'art de la Conjugaison consistant à savoir tirer de l'Infinitif comme de la source commune toutes les autres formations, il faut bien observer la terminaison de ce mode » (*ib.*)

D'autre part, certains grammairiens reprennent la distinction des formations verbales primitives et secondaires (héritée de la grammaire latine, cf. Colombat, 1997 : 95), et donc l'existence de temps primitifs (« ceux d'où se forment les autres », Restaut, 1730 : 115), et de temps dérivés (Restaut, 1730 : 115-116). Les temps primitifs sont ainsi : l'infinif présent, le participe actif présent, le participe

passif présent, le présent de l'Indicatif, le prétérit de l'Indicatif. Nous avons vu que Maupas avait déjà proposé l'existence de cinq « parties », à partir desquelles les autres temps verbaux se construisent. Cette distinction sera à nouveau reprise, entre autres, par Wailly : « Les temps primitifs sont ceux qui servent à former les autres » (1759 : 53-54) et Lhomond, qui indique que les temps primitifs sont « ceux qui servent à former les temps dans les quatre conjugaisons » (1780 : 37). Wailly décrit en détail le système par lequel les temps primitifs permettent de construire les temps dérivés (1759 : 54-56). L'intérêt de cette distinction est à la fois d'ordre scientifique et pédagogique : la proposition de l'existence d'une catégorie ou d'une sous-catégorie à l'intérieur d'un ensemble de données supposait une meilleure intellection du phénomène considéré, permettait un classement plus logique à partir de caractéristiques communes, et rendait plus facile la compréhension de la nature, la mémorisation du sous-ensemble ciblé et ensuite, son usage.

N.-F. Wailly, M. Restaut, C. Du Marsais actualisent ainsi l'appréhension traditionnelle de la langue en tant que mécanique (remise à jour au XVIII^e siècle, cf. *La mécanique des langues, et l'art de les enseigner*, de l'Abbé Pluche, 1735 et 1751 ; et aussi : *Traité de la formation mécanique des langues et des principes physiques de l'étymologie*, de Ch. de Brosses, 1765). Comme le souligne Ch. Porset (1980 : 57-58), le terme 'mécanique' avait, depuis Descartes, et tout au long du XVIII^e siècle, une connotation matérialiste : « l'on pense au XVIII^e siècle qu'une certaine solidarité fonctionnelle lie les éléments de chaque langue particulière, et aussi que les phénomènes linguistiques sont indépendants des sujets parlant, puisque, la plupart du temps nous parlons mécaniquement, c'est-à-dire dans l'ignorance des règles qui commandent notre discours » (*ib.*, 58). La langue, toutes les langues, quant à la forme (morphologie), répondent à un fonctionnement interne où les divers éléments (composants) sont agencés de façons diverses selon des règles immanentes ; pour les substantifs, les règles de cet assemblage sont exposées dans la partie 'déclinaison', et pour les verbes, dans la partie 'conjugaison'. La grammaire (en tant que 'ars') dévoile les règles qui permettent de comprendre les manières où cet assemblage se produit, ce qui par contrecoup doit améliorer l'apprentissage de la langue et la correction dans son usage.

L'établissement de catégories de mots (les parties du discours : substantifs, verbes...) et de sous-catégories (appelées genres, espèces, parties, séries, ordres, etc., à partir des attributs ou accidents communs) dans lesquelles ils s'intègrent (par exemple : verbes actifs, passifs, neutres, déponents, impersonnels, etc. ; dans le cas de la conjugaison : les quatre groupes de verbes) constitue une avancée scientifique, tant que le cadre conceptuel (et terminologique) reste opératoire : ce qui n'était pas toujours le cas ! De nombreuses distinctions (et donc les termes

correspondants) disparaissent ainsi au fil du temps. De même, d'un point de vue pratique, l'établissement de paradigmes (modèles représentatifs pour un fonctionnement général de la catégorie ou sous-catégorie en question) supposait un net progrès quant à la qualité pratique de l'outil grammatical. Si on ajoute les possibilités offertes au grammairien par le traitement didactique de son matériel, quant à la présentation (ou à l'arrangement) de la matière, l'utilité pratique de son outil en était démultiplié : pensons à l'*Abrégé de la Nouvelle Méthode Latine* de Cl. Lancelot (1683 éd. consultée) qui est le modèle du genre, avec une présentation des quatre paradigmes verbaux sous forme de tableaux en vis-à-vis, dans une double page, avec les désinences détachées car imprimées en rouge.

La conjugaison dans les grammaires du français éditées en Espagne au XVIII^e siècle

La *Gramática* de J. Núñez de Prado (1728) fournit une présentation très simplifiée des conjugaisons des verbes français. Núñez reprend le classement en quatre conjugaisons (verbes terminés à l'infinitif en *-er*, en *-ir*, en *-oir* et en *-re*), il offre un modèle de conjugaison régulière (*aimer*, *punir*, *devoir* et *rendre*, 1728 : 100-108), puis classe par ordre alphabétique les verbes irréguliers de chacune de ces quatre conjugaisons (1728 : 108-128). Aucune indication n'est donnée pour rendre compréhensible (ou logique) la formation des temps, ni pour faire comprendre le métalangage grammatical (sa *Gramática* est destinée à des apprenants qui ont fait des études latines). Par contre, dans la troisième partie de sa grammaire, consacrée au « *Uso y práctica de las partes de la oración* », de nombreuses remarques contrastives entre les usages des verbes en français et en espagnol sont données (1728 : 207-226 : l'usage obligatoire du pronom sujet en français, le verbe transitif construit avec la préposition *a* en espagnol, la non équivalence entre le passé simple et le *pretérito*, l'usage de l'auxiliaire *être* en français pour les verbes pronominaux : ex., *je me suis trompé*, la non existence en français du futur du subjonctif...), tout comme pour les autres parties du discours. Aucune d'entre elles ne concerne directement la conjugaison ; cependant, la fine visée contrastive de l'auteur doit être mise en relief.

A. Galmace reprend le classement habituel en quatre conjugaisons (1748 : 57), mais, à l'inverse de J. Núñez, il fournit de nombreuses explications pour aider l'apprenant à comprendre le mécanisme de formation des différents temps : il attire l'attention sur l'infinitif (véritable « *tronco de que salen los demás tiempos* », 1748 : 57), le 'participio activo' et le 'participio pasivo' ; il compose une table qui offre un aperçu global sur la formation des différents temps pour chacune des quatre conjugaisons, à partir d'un verbe modèle régulier (1748 : 58) et une deuxième table

pour la formation des trois personnes du pluriel des différents temps (1748 : 61, en mettant en relief que les terminaisons sont identiques quelle que soit la conjugaison du verbe). Grâce à ces tables, « la practica de la conjugación de nuestros verbos se hallará muy fácil » (1748 : 57); pour ce qui est des verbes irréguliers, il s'en occupe dans une liste alphabétique postérieure, tel que les faisaient les grammairiens antérieurs.

En outre, au lieu de s'étendre sur des explications théoriques (« el explicar de donde salen los tiempos de los verbos »), il offre une série d'« observations » qui sont destinées à attirer l'attention sur une série de faits qui rendront plus facile l'apprentissage. Ainsi, le fait que le présent de l'indicatif et le présent du subjonctif possèdent quatre personnes « que acaban del mismo modo en la pronunciación » (à terminaison muette), et donc que, en sachant l'une d'entre elles, on les connaît toutes quatre. Des remarques similaires sont faites pour la prononciation dans l'impératif, l'imparfait, le passé simple, et le futur (1748 : 60). Il s'agit à notre connaissance des premières remarques d'ordre morphophonique qui existent dans la grammaire française : l'adjonction d'une troisième colonne avec la prononciation figurée le long des explications de toute sa grammaire (et notamment dans les modèles de conjugaison qu'il offre, pages 62-64 et 89-142) l'a sûrement mené à ces remarques.

El *Arte de hablar bien francés*, de P.-N. Chantreau (1781) reprend et systématise les apports des grammairiens français du XVIII^e siècle, et notamment de Wailly, du Marsais, Port-Royal, Contaud, Vallart, Fromant, comme il indique dans son prologue (IX-XII) ; il indique également avoir reproduit Núñez ou Galmace, quand les règles qu'ils donnent sont « claires et sûres ». Dans son chapitre sur le verbe (1781 : 91-139), il reprend la division des verbes en quatre conjugaisons, selon la terminaison de l'infinitif, tout en établissant l'existence de cinq classes à l'intérieur de la quatrième conjugaison (1781 : 93). Il met en relief le « mécanisme de la conjugaison » (nous traduisons littéralement, *ib.*, p. 94), en distinguant la terminaison et le « radical » : « las letras que preceden a estas terminaciones se llaman radicales » (*ib.*, p. 93)¹¹. Les lettres « radicales » sont invariables (dans les verbes réguliers) dans tous les temps, et ce sont uniquement les terminaisons qui changent pour indiquer les temps, les nombres, les personnes du verbe. Il sépare le radical de la terminaison (en marquant celle-ci en italiques, cf. les modèles de la conjugaison régulière : aimer, finir, recevoir, défendre, p. 106-120). Il reprend la distinction entre temps primitifs et temps dérivés, et offre des indications sur comment procéder à leur formation de ceux-ci, dans un sous-chapitre qu'il intitule « Llave de la conjugaison » (1781 : 105-109) :

Mi intento es que, enseñando como se forman los derivados de los primitivos, no hay sino saber bien estos, para formar despues con facilidad y prontitud todos los tiempos que corresponden á la conjugación entera de un verbo [...] A este efecto pondré aqui un índice de todos los primitivos de las quatro conjugaciones; el que debe estudiarse con la mayor atención, siendo la llave de la conjugación (1781: 229).

Il fait précéder les chapitres où il s'occupe de cette question d'un astérisque (*), ce qui signifie selon les indications contenues dans le « Método que el Maestro debe llevar en su enseñanza, y el discípulo en su estudio » (Prólogo, XVII-XVIII) qu'il s'agit d'une question fondamentale, à apprendre dès le début. En effet, il considère que « De la conjugación de los verbos y modo de cursarla, pende el mayor o menor adelantamiento de los discípulos [...] » (*ib.*). Il compose des tables similaires même pour les verbes irréguliers (1781 : 124-128). Il propose finalement de nombreuses tables qui aident l'apprenant à la compréhension intellectuelle du mécanisme de la conjugaison, au lieu de baser l'apprentissage sur une mémorisation psittacique, comme le souligne B. Lépinette : « La préoccupation pédagogique, comme chez ses prédécesseurs Maupas et Buffier, a donc clairement prévalu dans la présentation des conjugaisons de Chantreau » (2000 : 229).

Conclusions

Nous pouvons voir, à partir de ce rapide survol, que la question de la conjugaison des verbes entraîne les auteurs de grammaires d'un côté vers la matérialité langagière (comment sont formés les mots qu'on appelle *verbes*, dans les différents temps), et, de l'autre, vers l'opérativité de leurs descriptions : les descriptions doivent être utiles aux apprenants, et ce sont eux qui vont en juger mieux que personne. Ainsi, malgré un immobilisme apparent quant aux descriptions sur la conjugaison dans les grammaires que nous avons analysées, il existe des mouvements en profondeur qui mettent en cause le système hérité des grammaires latines.

D'une part, quant au principe même de classement : la terminaison de l'infinitif. Tous les grammairiens constatent la présence de nombreux verbes irréguliers, qui échappent aux quatre modèles proposés, et qui obligent à des listes de formes particulières qui ne sont en aucune façon régies par la logique du modèle. Chantreau propose ainsi l'existence de cinq sous-classes à l'intérieur de la quatrième conjugaison. D'autre part, à côté de l'explication habituelle quant à la formation des différents temps et personnes, à l'aide de terminaisons spécifiques qui sont agencées au verbe (Chantreau précisera : agencées à un « radical »), plusieurs grammairiens reprennent la distinction entre temps primitifs et temps dérivés, grâce à leur

utilité pédagogique pour la déduction des formes correspondantes. Galmace, de son côté, manifeste une perception selon laquelle il existe des formes orales dans les verbes, donc dans leur prononciation, qui constituent des régularités, et institue une morphophonie verbale avant la lettre. A-t-il perçu qu'il existe une logique structurale dans la langue orale ? C'est nous qui posons la question. Núñez, qui ne propose aucune innovation quant à la morphologie verbale, pose de façon nette une série de points où le système des verbes espagnol et français diverge.

A travers ces contextualisations, les grammaires des auteurs espagnols analysées manifestent qu'il existe une circulation d'idées des grammaires du français éditées en France vers les grammaires du français éditées en Espagne, mais aussi que les auteurs de grammaires pour hispanophones gardent toute leur personnalité, et donc leurs options théoriques quant à la confection de l'outil grammatical. On pourrait objecter qu'ils s'adonnent à une opération de transposition didactique à travers une simplification du contenu, et qu'ils sont des « praticiens » plutôt que des grammairiens théoriciens, seule catégorie vraiment digne d'être prise en compte, pour certains, dans l'histoire de la grammaire. Cependant, si nous lisons les observations de Du Marsais dans l'article *Conjugaison* de l'*Encyclopédie*, peut-être que ce préjugé ne tient pas bon :

Je crois que plutôt que de fatiguer l'esprit & la mémoire de règles, il vaut mieux donner un paradigme de chacune de ces quatre conjugaisons générales, & mettre ensuite au-dessus une liste alphabétique des verbes que l'usage a exceptés de la règle.

Je crois aussi que l'on peut s'épargner la peine de se fatiguer après les observations que les Grammairiens ont faites sur les formations des tems ; la seule inspection du paradigme donne lieu à chacun de faire ses remarques sur ce point.

D'ailleurs les Grammairiens ne s'accordent point sur ces formations. Les uns commencent par l'infinitif : il y en a qui tirent les formations de la première personne du présent de l'indicatif : d'autres de la seconde, &c. l'essentiel est de bien connaître la signification, l'usage & le service d'un mot. Amusez-vous ensuite tant qu'il vous plaira à observer les rapports de filiation ou de paternité que ce mot peut avoir avec d'autres. Nous croyons pouvoir nous dispenser ici de ce détail, que l'on trouvera dans les grammaires françaises.

Si l'on considère la grammaire comme un outil pour apprendre une langue (entre autres), le constat du souci pédagogique chez certains auteurs est une qualité à être reconnue. Et, selon B. Lépinette, les innovations proposées par Chantreau font de lui un maître de langues d'exception : « [il] s'intègre dans la

courte liste des grammairiens qui ont innové » (2000 : 246). Nous ne pouvons pas être d'accord cependant avec l'affirmation suivante : « L'innovation, cependant, est - notons-le - d'origine pédagogique, la linguistique allant à la remorque de la méthodologie didactique » (*ib.*). Tout en estimant à leur juste valeur les innovations didactiques (arrangement différent du matériel) et pédagogiques (conseils de méthode pour enseigner et apprendre), qui donnent leur raison d'être aux grammaires du français pour hispanophones, nous estimons que certaines innovations de Chantreau (entre autres, le « radical ») et de Galmace (les remarques d'une morphophonie) modifient la description du matériel linguistique, et répondent à une conception de la langue « matérialiste » ou « mécanique ». Et Du Marsais estime de son côté que de nombreuses innovations linguistiques (ou théoriques) ne servent qu'à fatiguer les esprits, et il ne perd pas son temps à les reprendre ni à les considérer dans son article. Ce qui n'est nullement le cas des innovations linguistiques de Chantreau ou Galmace.

Bibliographie

Sources primaires

Billet, P.-P. ²1688. *Gramatica francesa, dividida en tres partes. La primera. Contiene los primeros rudimentos,...* *La segunda. Comprehende vn tratado muy por extenso de la oracion, ó construccion, mas amplio que el de la primera ediccion, con vn paralelo de la eloquencia española, y francesa, y española, y española,...* *La tercera. Contiene vn arte poetica, o breve compendio de la poesia francesa,...* *Con vna dissertacion critica, sobre vna cartilla, que con nombre de arte, sacò a luz el señor Iuan Pedro Iaròn.* Madrid: en la imprenta de Bernardo de Villadiego. Édition consultée. Autres éditions: Zaragoza: [s.n.], 1673; Amberes: Henrico y Cornelio Verdussen, 1687?; Madrid: Juan García Infanzón, ³1708.

Chifflet, L. ⁶1680. *Grammaire de la langue françoise, où le lecteur trouvera en bel ordre, tout ce qui est de plus necessaire, de plus curieux, & de plus elegant, en la Pureté, en l'Orthographe, & en la Prononciation de cette Langue.* Bruxelles: Chez Lambert Marchant.

Galmace, A. de 1748. *Llave nueva y universal para aprender con brevedad, y perfección la Lengua Francesa.* Madrid: Imprenta del Reino. Rééditions en 1753, 1754, 1764, 1766, 1769, 1776, 1778?, 1780, 1887, 1789 (qui contient les *Adiciones*, suivies de *Llave nueva*), 1796; à Paris, 1753, 1767, 1775, 1783.

Girard, A. 1747. *Les vrais principes de la langue françoise.* Paris: Chez Le Breton. Nous citons par l'édition de 1762, Leide: Weystein.

Lhomond, Ch.-Fr. 1780. *Éléments de la grammaire françoise.* Paris: Chez Colas. Nouvelle édition, 1806, Lyon: chez Savy. De nombreuses rééditions tout le long du XIX^e siècle, par Charles Constant Le Tellier.

Maupas, Ch. ²1625 [1618]. *Grammaire et syntaxe françoise, contenant reigles bien exactes & certaines de la prononciation, orthographe, construction & usage de nostre langue, en faveur des estrangiers qui en sont desireux.* Paris: chez Adrian Bacot. Autres éditions: ²1625 (édition consultée), ³1635, sans changements.

Núñez de Prado, J. 1728. *Gramática de la Lengua Francesa, dispuesta para el uso del Real Seminario de Nobles.* Madrid: Viuda de M. Fernández, 1728. Rééditions en 1736, 1743, 1756, 1760, 1764, 1769 (Madrid, Pantaléon Aznar), et en 1791, par Don Blas Román, a costa de la Real Compañía de Impresores y Libreros del Reyno.

Restaut, M. 1730. *Principes généraux et raisonnées de la grammaire française, par demandes et réponses*. Paris : chez Jean Desaint.

Restaut, M. 1732. *Abrégé des principes de la langue française*. Paris : chez Jean Desaint.

Wailly, N.-Fr. de 1759. *Abrégé de la grammaire française*. Paris : J. Barbou. 1770, Paris : Chez Barbou.

Wailly, N.-Fr. de 1754. *Abrégé de grammaire française*. Nous citons par l'édition de 1770, Paris : Chez Barbou.

Sources secondaires

Auroux, S. 1984. « Du nom au verbe : la grammaire générale de Port-Royal à Destutt de Tracy ». *Modèles linguistiques*, VI-1, p. 11-22.

Auroux, S. 1992. Introduction. Le processus de grammatisation et ses enjeux. In : *Histoire des idées linguistiques*, Tome 2. Liège : Mardaga.

Auroux, S. 1994. *La Révolution technologique de la grammatisation*. Liège : Mardaga.

Beauzée, N., Marmontel, J.-Fr. 1786. *L'Encyclopédie méthodique. Grammaire et littérature*. Tome III. Paris : Panckoucke ; Liège : Plomteux.

Besse, H., Porquier, H. 1984. *Grammaires et didactique des langues*. Paris : Hatier, Crefid.

Bouard, B. 2011. Du verbe actif au verbe transitif : transitivité et complémentation dans les grammaires françaises, 1660-1863. In : Gerda Hassler. ICHOLS XI (International Conference on the History of the Language Sciences), Potsdam : John Benjamins.

Chevalier, J.-Cl. 1968. *Histoire de la syntaxe : naissance de la notion de complément dans la grammaire française, 1530-1750*. Genève : Droz [réédition : Paris : Champion, 2006].

Chevalier, J.-Cl. 1980. « Présentation ». *Langue française. Histoire de la linguistique française*, 48, p. 1-4

Chevalier, J.-Cl. 1999. « La notion d'auxiliaire verbal. Origine et développement ». *Langages*, 33^e année, n° 135, Les auxiliaires : délimitation, grammaticalisation et analyse. p. 22-32.

Colombat, B. 1988. « Les 'parties du discours' (*partes orationis*) et la reconstruction d'une syntaxe latine au XVI^e siècle ». *Langages*, 92, p. 51-64.

Colombat, B. 1997. « Les manuels de grammaire latine des origines à la révolution: constantes et mutations ». *Histoire de l'Éducation*, 74, p. 89-114.

Diderot, D., D'Alembert, J. 1751-1780. *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers par une société des gens de lettres, mis en ordre et publié par M. Diderot, ... et quant à la partie mathématique par M. d'Alembert*. 35 vols. Paris : Briasson et al.

Fournier, N. 2002. « Approches de la syntaxe du verbe dans la *Grammaire et syntaxe française* de Charles Maupas (1618) ». *Histoire Epistémologie Langage*, XXIV-1, p. 34-62.

Lépinette, B. 1996. « La grammaire contrastive franco-espagnole de la première moitié du XVIII^e siècle. Analyse de six ouvrages édités en Espagne ». *Historiographia Linguistica*, 22, p. 27-74.

Lépinette, B. 1996. « Les premières grammaires du français (1565-1799) publiées en Espagne. Modèles et rôle de l'espagnol ». *Histoire épistémologie langage*, XVIII, n° 2, p. 149-177.

Lépinette, B. 2000. *L'enseignement du français en Espagne au XVIII^e siècle dans ses grammaires. Contexte historique. Concepts linguistiques et pédagogie*. Münster : Nodus Publikationen.

Pariante, J.-C. 1982. Sur la théorie du verbe chez Condillac. In : Condillac et les problèmes du langage. Genève : Slatkine.

Porset, Ch. 1980. « Note sur le mécanisme et le matérialisme du Président de Brosses ». *Langue Française*, 48, p. 57-61.

Valdés Melguizo, I. 2015. La terminología del verbo en las gramáticas de P.-N. Chantreau de A. Bergnes de las Casas. In : C. Bruley et J. Suso (eds.), *La terminología gramatical del español y del francés*. Francfort : Peter Lang.

Verrac, M. 1985. « Des notions de signe et de verbe substantif à la notion d'auxiliaire ». *Histoire Epistémologie Langage*, VII-2, p. 87-106.

Notes

1. B. Lépinette consacre bien tout un chapitre à l'analyse linguistique et pédagogique du verbe (2000 : 246). Elle analyse en détail, dans un corpus plus large que le nôtre, le verbe dans les grammaires selon un point de vue quantitatif (c'est-à-dire selon l'espace-papier occupé) et selon un point de vue qualitatif (les sources des auteurs espagnols, la morphologie verbale, les conseils pédagogiques donnés, l'évolution de l'organisation temporelle et modale). Nous y apportons, à notre avis, des idées nouvelles et surtout, une meilleure compréhension du traitement de la conjugaison.

2. Nous n'entrons pas dans la polémique (présente dans l'article *Langue* de l'*Encyclopédie*) de savoir si la grammaire ne sert à apprendre qu'une langue morte, les langues vivantes s'apprenant par l'usage. Le fait est que des grammaires étaient utilisées comme outils pour apprendre le français de la part des étrangers (des Espagnols, dans notre étude).

3. Nous voulons attirer l'attention sur un errata présent dans l'étude de B. Lépinette (2000 : 218, note 2), qui peut produire des malentendus fâcheux. La citation de J.-Cl. Chevalier doit être la suivante: « Des changements importants peuvent être apportés dans la grammaire d'une langue quand ils s'insèrent dans un effort qui la dépasse, quand l'auteur répond à une finalité théorique ou à une finalité pratique » (1968 : 599), et non pas « à une finalité théorique et pratique ».

4. Dans l'étude citée, Besse et Porquier énumèrent « quelques-unes des difficultés auxquelles se heurtent les étudiants étrangers quand ils sont confrontés à ce type de description » (1984 : 51-53), c'est-à-dire, aux descriptions basées sur des catégories métalinguistiques définies d'un point de vue sémantique.

5. Dans les grammaires des XVII^e-XVIII^e siècles, le chapitre de grammaire portant sur le verbe consacrée à la « conjugaison » comprenait non seulement les « groupes » de verbes, des « classes » (verbes réguliers vs. verbes irréguliers), mais également les questions concernant la formation des temps et des modes, ou les 'dispositions' ou 'manières' de conjuguer (active, passive, neutre...), ainsi que les tableaux comprenant des exemples des verbes de chaque groupe.

6. Nous signalerons avec un exposant à gauche l'édition que nous avons consultée, s'il ne s'agit pas de la première édition.

7. Nous rappelons que « par grammatisation, on doit entendre le processus qui conduit à décrire et à outiller une langue sur la base des deux technologies qui sont encore aujourd'hui les piliers de notre savoir métalinguistique: la grammaire et le dictionnaire » (Auroux, 1992 : 28).

8. C'est dans la grammaire grecque qu'on fait la distinction du *thème* comme élément fondateur des espèces de conjugaisons: « Les Grecs ont trois espèces de verbes par rapport à la *conjugaison* ; chaque verbe est rapporté à son espèce suivant la terminaison du *thème*. On appelle *thème*, en termes de grammaire grecque, la première personne du présent de l'indicatif » (*Encyclopédie*, article *conjugaison*).

9. Chantreau (1781) en fera de même. La volonté d'atteindre un plus large public que celui ayant suivi des études latines en est la raison principale. Mais, dans certains cas, c'est l'inverse : la grammaire française pourrait servir d'introduction à l'étude du latin !

10. Cette métaphore sera reprise par l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert : « On peut aussi regarder ce mot comme un terme métaphorique tiré de l'action d'atteler les animaux sous le joug, au même char & à la même charrue ; ce qui emporte toujours l'idée d'assemblage, de liaison, & de jonction » (article *Conjugaison*).

11. La racine, dans l'ancien sens grammatical, indique le mot primitif à partir duquel d'autres formes (dérivées) sont construites. Ainsi, nous pouvons lire dans *Le Jardin des racines grecques*, de Lancelot : « On connaît le *liber memorialis* à l'usage des écoliers allemands : c'est un petit dictionnaire où les mots latins sont rangés par ordre de racines. [Dumars. *Oeuv. t. 1, p.*

93] » (*Littre*). La distinction entre racine et lettre servile (partie variable) se trouve habituellement dans les grammaires hébraïques du XVIIIe (cf. Jean Baptiste Ladvoat, Paris, Vincent, 1735). *La Grammaire générale* de Beauzée (1767 : 468, passim) en fait état également, ainsi que *L'Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert définit racine : « on donne en général le nom de racine à tout mot dont un autre est formé, soit par dérivation ou par composition, soit dans la même langue ou dans une autre », et *l'Encyclopédie méthodique* (1786 : III, article Temps, p. 505). Quant à l'expression « lettres radicales », elle est définie comme suit par *l'Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert : « [...] ce sont les lettres qui se trouvent dans le mot primitif, & qui se conservent dans le mot dérivé. (D. J.) ». Comme l'indique *l'Encyclopédie méthodique. Grammaire et littérature*, « les hébraïsants entendent par lettres radicales celles qui dans toutes les métamorphoses du mot primitif, subsistent toujours pour être le signe de la signification objective ; & par lettres serviles, celles qui sont ajoutées en diverses manières aux radicales relativement à la signification formelle, & aux accidents grammaticaux dont elle est susceptible » (1786 : III, article Thème, p. 532). Donc, l'utilisation de ce terme (« letras radicales ») par Chantreau, tout en s'inscrivant dans cette tradition, applique cette distinction à la morphologie verbale : que nous sachions, pour la première fois dans une grammaire du français. Cette distinction sera reprise ensuite par d'autres grammairiens, tel León Rueda, dans sa *Grammaire espagnole*, de 1797.